Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel

Département de la Corrèze

ARRETE MUNICIPAL n° A20231215-598

Service	Service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté - Tourisme
Type	Fermeture des terrains de sports municipaux (Eybrail)

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Fermeture des terrains de sports municipaux (Eybrail)**	
Date	**Du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2023**	
Lieu	**Terrains de sports municipaux (uniquement Eybrail)**	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- Vu les conditions météo enregistrées cette semaine et en particulier cumul de précipitation ;
- Vu l'obligation d'informer les clubs ou organismes chargés des compétitions ;

- Considérant la nécessité de prendre des mesures pour protéger l'intégrité physique des pratiquants et l'état des terrains de sports ;

Arrête,

Article 1 : **Les stades d'Eybrail sont déclarés fermés aux pratiquants du vendredi 15 décembre au 17 décembre 2023.**

Article 2 : Aucun entraînement ou compétition ne pourra se dérouler sur lesdits terrains durant la période indiquée à l'article 1.

Article 3 : La présente décision sera affichée à l'entrée des stades.

Article 4 : Madame la Sous-Préfète d'Ussel, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement, Madame la Responsable du service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté – Tourisme de la Ville d'Ussel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à Messieurs les responsables des clubs sportifs, à Mesdames et Messieurs les responsables des ligues et comités des sports concernés.

Fait à Ussel, le 15 décembre 2023.

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze

MAIRIE D'USSEL ★ 19200 (Corrèze) ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20231215-A20231215-598-AR
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023